

Paris, le 14 mars 2022

Négociations conventionnelles des kinésithérapeutes : pour la FFMKR, le compte n'y est pas !

Le Conseil Fédéral de la FFMKR, réuni les 12 et 13 mars, réaffirme sa volonté de conclure positivement les négociations entamées avec l'assurance maladie dans le but de mieux répondre aux besoins des patients. Les kinésithérapeutes libéraux sont en attente d'un avenant porteur de transformations structurantes et d'une valorisation de la prise en charge kinésithérapique.

La FFMKR a livré à l'assurance maladie, il y a déjà plusieurs semaines, un ensemble de propositions réalistes et argumentées, s'inscrivant pleinement dans la lettre de cadrage du ministre de la Santé, apportant ainsi des solutions pragmatiques et raisonnables.

Depuis l'ouverture des discussions, le 12 janvier dernier, deux séances de négociation et trois réunions techniques ont eu lieu sans que l'assurance maladie n'avance de propositions concrètes et acceptables par la profession.

A ce stade, bien que les travaux sur le télésoin semblent stabilisés et que certaines revendications de la FFMKR semblent avoir été entendues à propos de la révision du zonage, aucune proposition aboutie sur l'approche domiciliaire, et aucun engagement chiffré en matière de revalorisation des actes, n'est sur la table. La seule et unique proposition de la CNAM est une augmentation de cotation en plusieurs étapes des actes cotés AMS 7.5 et AMS 9.5 de + 0.2 (soit 0,43 € à terme), relevant du mépris voire de la provocation tant elle est éloignée des attentes de la profession.

Pour la FFMKR, le compte n'y est pas !

Par ailleurs, les modalités et conditions proposées par la CNAM, sur la mise en œuvre du renouvellement par les kinésithérapeutes des prescriptions médicales instauré par la loi Rist, ne sont pas acceptables en l'état et représentent un véritable point de blocage. Au rebours de la commande du ministre des Solidarités et de la Santé dans sa lettre de cadrage et de ce que prévoit la loi du 26 avril 2021, l'assurance maladie entend circonscrire cette mesure au point de la rendre symbolique et inefficace.

Face à ce constat, en l'absence de propositions concrètes, chiffrées et sérieuses de la part de l'assurance maladie lors de la troisième séance de négociations prévue ce mercredi 16 mars, la perspective de parvenir à un accord sur l'avenant n° 7 s'éloigne inexorablement, ce que la FFMKR regrette profondément.

Compte-tenu des enjeux de cette négociation, la FFMKR appelle l'assurance maladie à se ressaisir, faute de quoi celle-ci portera l'entière responsabilité de l'échec de la négociation.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org